

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury par Valoris

Numéro : 3211-23-089

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		Monia Prévost	2021-08-16	14
2.	Ministère de la Santé et des Services sociaux		Isabelle Demers, Sonia Boivin et Mariane Berrouard	2021-08-13	4
3.	Société québécoise de récupération et de recyclage		Sophie Taillefer et Francis Vermette	2021-07-20	2
4.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Jean-François Dubois et Sophie Moffatt-Bergeron	2021-07-26	2
5.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des eaux usées	Martin Villeneuve, Sylvain Chouinard et Nancy Bernier	2021-07-15	3
6.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction adjointe du 3RV-E	Nicolas Tremblay, Geneviève Rodrigue et Martin Létourneau	2021-07-15	2
7.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre	Vincent Chouinard-Thibaudeau, Annie Roy et Carl Dufour	2021-08-19	12
8.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère - Bruit	Hamed Chaanouni, Michel Ducharme et Nancy Turcotte	2021-07-16	2
9.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de la qualité de l'air et du climat	Vincent Veilleux, Ginette Boucher et Nathalie Laviolette	2021-08-18	2
10.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de la qualité des milieux aquatiques	Jérôme Bérubé et Marion Schnebelen	2021-08-09	2
11.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Bureau de la performance organisationnelle - Garanties financières et assurances	Patrice Ruel et Sylvain Bernier	2021-07-14	2
12.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques - Aspects sociaux	Karine Dubé et Yves Rochon	2021-08-22	2
13.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Bureau d'électrification et de changements climatiques	Jonathan Charlebois, Annie Groleau et Julie Veillette	2021-07-22	2
14.					
15.					
16.					
17.					

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury par Valoris	
Initiateur de projet	Valoris	
Numéro de dossier	3211-23-089	
Dépôt de l'étude d'impact	2020-04-08	
Présentation du projet : Le lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, est situé sur le territoire de la municipalité de Bury, dans la région administrative de l'Estrie.		
La capacité actuellement autorisée par un certificat d'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement daté du 19 juin 2009 est de 755 000 m ³ et comprend douze cellules d'enfouissement. L'initiateur prévoit atteindre la capacité totale autorisée au printemps 2021.		
L'initiateur a déposé un avis de projet pour augmenter la capacité du LET. Le projet d'agrandissement vise un taux d'enfouissement annuel maximal de 99 500 t, pour une capacité totale approximative de 5,3 Mm ³ , et ce, pour les 50 prochaines années.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	
Direction ou secteur	Secteur des opérations régionales	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Estrie	
Numéro de référence		

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1. Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact	
Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisir une des trois options suivantes: <i>L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder. L'initiateur doit répondre aux questions suivantes.</i>
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
Faune	
Thématiques abordées :	Animaux nuisibles
Référence à l'étude d'impact :	Section 4.3.5 Inspection du site
Texte du commentaire :	Dans les éléments qui seront vérifiés lors des inspections hebdomadaires du site, il est fait mention de la présence d'animaux nuisibles. L'initiateur peut-il

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

	identifier ces espèces et préciser en quoi elles sont nuisibles ainsi que les actions qu'il prévoit entreprendre lorsque la présence de ces animaux sera constatée ? Advenant la présence d'animaux nuisibles sur le site, préciser quelles actions l'initiateur entend prendre pour corriger la situation. Des mesures d'atténuation devront être proposées. L'évaluation des impacts du projet sur ces espèces devra être faite.
Thématiques abordées :	Statut de la pipistrelle de l'Est
Référence à l'étude d'impact :	Section 5.3.2.4 Faune terrestre
Texte du commentaire :	Contrairement à ce qui est indiqué dans l'étude d'impact, la pipistrelle de l'Est est une espèce de chauve-souris susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (se référer à la Liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables, disponible sur le site du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [MFFP]).
Thématiques abordées :	Impact du projet sur la faune
Référence à l'étude d'impact :	Tableau 6.17 Identification des impacts potentiels de l agrandissement du LET (et sections suivantes traitant de la faune)
Texte du commentaire :	Plusieurs impacts potentiels sur la faune n'ont pas été mentionnés : l'impact de l'abattage d'arbres sur les espèces fauniques qui s'y abritent pendant l'hiver, l'impact du décapage et de l'excavation sur les petits et moyens mammifères ainsi que sur l'herpétofaune qui y aménagent, entre autres, des tanières et des tunnels (perte d'habitat et risque de mortalité lors des travaux), l'impact de la circulation de machinerie (risques de collision avec les animaux, blessure ou mortalité si les animaux ont accès au site), l'impact du système de traitement des eaux sur l'herpétofaune, l'avifaune et les mammifères (contamination, blessure ou mortalité si ces animaux ont accès aux bassins de traitement), l'impact sur les habitats aquatiques des cours d'eau Bury et Bégin (modification des volumes et débits d'eau augmentés, entre autres, par l'imperméabilisation des cellules du lieu d'enfouissement technique [LET], par la perte de milieux humides et par l'augmentation du volume d'eau rejeté par le système de traitement en plus des objectifs environnementaux de rejet [OER] dont l'initiateur ne peut confirmer l'atteinte) et l'impact de la présence de déchets poussés par le vent dans le milieu naturel (pourraient être ingérés par les animaux, contamination de l'habitat). Ces éléments sont valides pour le tableau 6.17 et les sections suivantes en lien avec les impacts sur la faune, incluant les tableaux 10.1 et 10.2. L'initiateur peut-il revoir l'évaluation des impacts du projet sur la faune en tenant compte de ces éléments ?
Thématiques abordées :	Sédiments rejetés dans le ruisseau Bury
Référence à l'étude d'impact :	Section 6.4.2.1 Contamination potentielle des eaux de surface par les eaux pluviales et de ruissellement
Texte du commentaire :	Les mesures d'atténuation proposées pour diminuer les impacts des particules en suspension rejetées dans les cours d'eau indiquent qu'il y aura inspection et nettoyage des bassins de sédimentation. Est-ce que l'initiateur du projet peut préciser la fréquence et la méthodologie de la réalisation de ces actions ? La période des travaux de vidange des bassins devra respecter les périodes sensibles pour les organismes aquatiques susceptibles de se retrouver dans les bassins et dans le réseau hydrographique en aval.
Thématiques abordées :	Débit d'eaux de l'effluent du système de traitement de lixiviat et son impact sur le réseau hydrographique
Référence à l'étude d'impact :	Section 6.4.2.4 Qualité et volume de l'effluent du système de traitement des eaux de lixiviation et fréquence des rejets
Texte du commentaire :	Selon l'étude d'impact, le débit du système de traitement des eaux passera de 34 000 m ³ /an à 137 731 m ³ /an, avec un débit maximal estimé à 600 m ³ /j. Considérant que le ruisseau Bégin est en partie intermittent, l'initiateur peut-il évaluer les impacts potentiels d'une telle augmentation de volume et de débit dans le cours d'eau, au niveau du point de rejet et jusqu'à sa sortie à la rivière Saint-François ? L'analyse devra répertorier la présence de barrages pouvant être déstabilisés par l'augmentation du niveau (volume et débit)

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

	<p>d'eau. L'initiateur devra aussi déterminer si des ponceaux ou ponts sont présents en aval du point de rejet et jusqu'à la rivière Saint-François. Le cas échéant, il devra évaluer si leur conception permettra le passage du volume et du débit d'eau modifié par le projet. Une étude des caractéristiques du ruisseau Bégin devra être faite pour déterminer si des zones seraient propices à l'érosion à la suite des modifications des volumes d'eau et des débits.</p> <p>L'initiateur devra réaliser des suivis de ces éléments (barrages, ponceaux et érosion) sur tout le parcours du ruisseau Bégin et effectuer des travaux correctifs si des problématiques sont observées, pendant toute la durée d'exploitation du LET.</p>
Thématiques abordées :	Impact du système de traitement des eaux sur l'ichtyofaune
Référence à l'étude d'impact :	Section 6.6.2.1 Dégradation de la qualité de l'eau
Texte du commentaire :	<p>Dans la description de l'impact du système de traitement des eaux sur la dégradation de la qualité de l'eau, l'initiateur a omis de mentionner que les modifications apportées aux quantités d'eau rejetées à la suite du traitement des eaux, ainsi que l'augmentation des débits, auront des impacts potentiels sur les habitats aquatiques au point de rejet du système de traitement et jusqu'à la sortie du ruisseau Bégin dans la rivière Saint-François. En plus de l'enjeu de qualité de l'eau, l'aspect hydraulique (érosion des rives, régression de fond, colmatage des frayères, etc.) de l'augmentation des débits et des volumes aura potentiellement des impacts et ceux-ci n'ont pas été évalués. De même, la gestion des eaux de ruissellement, qui seront acheminées vers le ruisseau Bury aura des impacts potentiels sur ce cours d'eau, ainsi que sur le fossé du chemin Main Central et, particulièrement, sur la jonction entre le fossé et le ruisseau Bury (actuellement aménagé de façon perpendiculaire au cours d'eau, entraînant des risques d'érosion importants si les débits sont augmentés).</p> <p>Il en est de même pour l'impact de la perte de milieux humides occasionnée par l'agrandissement du LET. Les eaux de surface de l'agrandissement du LET de 300 000 m² qui, plutôt que d'être accumulées dans le milieu naturel comprenant 4,9 ha de milieux humides, seront dirigées vers le fossé du chemin Main Central avant d'être rejetées dans le ruisseau Bury, y augmenteront les volumes et débits d'eau par rapport à la situation actuelle. En effet, l'initiateur n'a pas évalué l'impact potentiel des empiétements et des aménagements permettant de diriger les eaux de ruissellement non contaminées de l'agrandissement du LET et des autres surfaces imperméabilisées sur les volumes et les débits qui seront ajoutés au ruisseau Bury.</p> <p>L'initiateur peut-il évaluer les débits augmentés et les volumes d'eau ajoutés au réseau hydrique par le projet, soit dans les ruisseaux Bégin et Bury, et en évaluer les impacts du point de rejet jusqu'à leur sortie dans la rivière Saint-François ? Dans cette évaluation, l'initiateur devra, entre autres, tenir compte de la présence d'espèces fauniques (poissons, castors, salamandres, tortues, etc.), de barrages, de ponts, de ponceaux, de milieux humides et de zones sensibles à l'érosion. Des mesures d'atténuation et de suivi dans tout le bassin versant des ruisseaux Bury et Bégin devront aussi être proposées.</p> <p>De plus, l'initiateur indique (section 8.6.1 du Rapport technique) que le fonctionnement optimal du nouveau système de traitement des eaux de lixiviation assurera le respect des normes du Règlement sur l'élimination et l'enfouissement des matières résiduelles et fera en sorte de tendre vers le respect des concentrations et des charges visées par les OER. Les OER définissent les concentrations et les charges de contaminants qui peuvent être rejetées dans le milieu récepteur en assurant la protection de la vie aquatique, de la faune terrestre piscivore et de la santé humaine. Or, le fait que le système de traitement ne puisse respecter ces objectifs de rejet pour tous les contaminants visés, puisqu'il est seulement possible de tendre vers le respect de ces normes, fait donc en sorte qu'il demeure un impact potentiel d'intensité et d'étendue important sur la faune aquatique.</p>

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

	<p>L'initiateur peut-il revoir l'étendue et l'intensité de l'impact du projet sur la faune ichtyenne et son habitat en tenant compte de ces éléments ? L'initiateur devrait réaliser des suivis de ces éléments (barrages, ponceaux et érosion) sur tout le parcours des ruisseaux Bégin et Bury et effectuer des travaux correctifs si des problématiques étaient observées, pendant toute la durée d'exploitation du LET.</p>
Thématiques abordées :	Présence des bassins de lixiviat et de déchets
Référence à l'étude d'impact :	Sections 6.6.2.2 Herpétofaune, 6.6.2.3 Avifaune et 6.6.2.4 Mammifères
Texte du commentaire :	<p>Les bassins de traitement des eaux de lixiviation peuvent attirer des animaux qui s'y retrouvent pris ou contaminés. Dans le Plan des mesures d'urgence de la régie, il est indiqué que si une personne tombe dans l'eau des bassins, la victime doit être rincée dans les douches pendant au moins quinze minutes pour éliminer les contaminants. Le MFFP en conclut donc que ce risque de contamination s'applique aussi aux espèces fauniques. Que ce soit, par exemple, des tortues serpentines ou peintes, susceptibles d'être retrouvées à proximité du site, des oiseaux ou des mammifères tels des cerfs, la présence de ces bassins implique des risques pour la santé et la survie des animaux qui y accèdent.</p> <p>L'initiateur peut-il considérer cet impact sur l'herpétofaune, l'avifaune et les mammifères et proposer des mesures d'atténuation qui limitent l'accès des bassins aux animaux, par exemple ?</p> <p>Aussi, aux sections 5.3.1.3 et 6.2.4.1, l'étude d'impact mentionne la présence de débris et résidus envolés du LET hors du site, dans le milieu naturel avoisinant. Aucune mesure d'atténuation n'est proposée pour limiter la dispersion des déchets hors du site.</p> <p>L'initiateur peut-il revoir l'évaluation des impacts sur l'herpétofaune, l'avifaune et les mammifères afin de tenir compte de la présence de ces contaminants dans les habitats fauniques situés à proximité du site, et proposer des mesures d'atténuation (ex. : aménager des haies brise-vent autour du site) ?</p>
Thématiques abordées :	Impact de la période de déboisement
Référence à l'étude d'impact :	Section 6.6.2.4 Mammifères - Perte et perturbation de l'habitat des mammifères
Texte du commentaire :	<p>La période de déboisement proposée par l'initiateur du projet permet de limiter les impacts sur la nidification de la plupart des espèces aviaires. Toutefois, la coupe des arbres en période hivernale entraîne des impacts sur la survie des espèces qui s'y abritent à ce moment, tels les écureuils, certaines espèces de chauves-souris et les polatouches. Ainsi, l'initiateur peut-il tenir compte de cela dans l'évaluation des impacts du déboisement sur les mammifères ? Le MFFP suggère de favoriser une période de déboisement entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre pour atténuer l'impact du déboisement sur l'ensemble des espèces fauniques susceptibles de se retrouver dans la zone d'agrandissement du LET.</p>
Thématiques abordées :	Impacts sur les activités de chasse de pêche
Référence à l'étude d'impact :	Section 6.7.2.3 Activités récréotouristiques – Chasse et pêche
Texte du commentaire :	<p>Comme mentionné dans l'étude d'impact, la pêche récréative est pratiquée dans le ruisseau Bury, dans lequel on retrouve, entre autres, de l'omble de fontaine, une espèce d'intérêt sportif très prisée. L'évaluation des impacts de l'augmentation du débit et des volumes d'eau entraînés par le projet à la suite de la destruction de milieux humides dans la zone d'agrandissement du LET, puis par l'imperméabilisation graduelle de celle-ci et par le détournement des eaux de surface, n'a pas été présentée dans l'étude d'impact. Ces impacts potentiels sur l'habitat aquatique pourraient avoir des répercussions sur la présence ou la qualité des frayères potentiellement présentes dans le ruisseau Bury, et donc sur l'abondance de certaines espèces, si une augmentation du transport de sédiments ou la modification du substrat est entraînée par l'augmentation des volumes et débits transportés par le ruisseau. De même, la composition de la communauté de poissons pourrait être modifiée par les modifications de la qualité de l'eau du</p>

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

	<p>ruisseau Bury, si les matières en suspension atteignent des niveaux rendant le milieu impropre pour certaines espèces sensibles tel l'omble de fontaine. Ces modifications potentielles à la qualité de l'habitat aquatique pourraient donc avoir des impacts importants sur la qualité de la pêche dans ce milieu. Aussi, la présence de déchets et de débris transportés par le vent jusqu'au milieu naturel adjacent au LET pourrait avoir un impact sur la qualité de la chasse et de la pêche réalisées dans le secteur.</p> <p>L'initiateur peut-il revoir l'évaluation des impacts sur la chasse, le piégeage et la pêche en tenant compte de ces éléments ?</p>		
Forêt			
Thématiques abordées :	Milieu biologique; Perte de végétation		
Référence à l'étude d'impact :	PR3.1 Étude d'impact sur l'environnement, Chapitre 6.6.1.1, Végétation terrestre, Perte de végétation, Description de l'impact, page 6-106		
Texte du commentaire :	Dans la section Perte de végétation, il est indiqué que la superficie occupée par la végétation forestière dans la zone de projet (agrandissement et zone tampon) totalise 37,7 ha. D'une part, à la section 6.2.7.3, Méthodologie de quantification des GES, p.6-27, il est indiqué que la superficie déboisée totalisera 37,7 ha. D'autre part, à la section 10, Conclusion: bilan des impacts résiduels du projet, p. 10-9, il est mentionné que la perte de végétation totalisera plutôt 29,5 ha. À ce sujet, il est demandé de clarifier la superficie totale qui sera déboisée.		
Thématiques abordées :	Milieu biologique; Mesures d'atténuation		
Référence à l'étude d'impact :	PR3.1 Étude d'impact sur l'environnement, Chapitre 6.6.1.1, Végétation terrestre, Perte de végétation, Mesures d'atténuation, page 6-106		
Texte du commentaire :	Les forêts contribuent au maintien de la biodiversité en constituant des habitats de la faune et de la flore, aident à la régulation de l'hydrologie et agissent dans le contrôle du climat et de la température (lutte contre les changements climatiques), par l'amélioration de la qualité de l'air, du sol et de l'eau et la séquestration du carbone. Considérant qu'un massif forestier d'environ 30 ha, comprenant des essences en raréfaction, sera déboisé, l'initiateur du projet pourrait-il envisager des mesures d'atténuation supplémentaires à celles présentées ? Par exemple, la plantation d'une superficie équivalente à celle perdue peut être suggérée, soit sur le site de la propriété ou à proximité de l'impact dans la même municipalité ou municipalité régionale de comté.		
Thématiques abordées :	Paysage		
Référence à l'étude d'impact :	PR3.1 Étude d'impact sur l'environnement, Chapitre 6.7.7.2, Capacité du paysage à intégrer l'agrandissement du LET (rayon de plus de 1 km), Mesures d'atténuation, p.6-142		
Texte du commentaire :	Il est indiqué que l'initiateur du projet procédera à la densification d'un écran boisé afin d'atténuer l'impact sur le paysage. À ce sujet, l'initiateur du projet peut-il indiquer la superficie qu'il entend reboiser ? Comme mentionné précédemment, le reboisement d'une superficie équivalente à celle perdue permettrait d'atténuer adéquatement les impacts de la perte du couvert forestier de 30 ha.		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice de la planification et de la coordination		2020-05-19
Clause(s) particulière(s) :			

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2. Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires	
Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisir une des trois options suivantes: <i>L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet</i> L'étude d'impact est recevable <i>L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder l'initiateur doit répondre aux questions suivantes.</i>
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
Faune	
• Thématiques abordées :	Analyse des impacts du projet; Identification des impacts potentiels : grille d'interrelation entre les sources d'impact et les composantes du milieu
• Référence à l'étude d'impact :	QC-41, liée au Tableau 6.17 Identification des impacts potentiels de l'agrandissement du LET (et sections suivantes traitant de la faune)
• Texte du commentaire :	Les déchets portés par le vent ont un impact sur la faune et leur habitat, l'initiateur devra s'engager à appliquer des mesures d'atténuation pour limiter le transport des déchets par le vent (ex. : haies brise-vent arbustives ou autre).
• Thématiques abordées :	Description du milieu; milieu physique
• Référence à l'étude d'impact :	QC-25 référant à la section 6.4.2.4 Qualité et volume de l'effluent du système de traitement des eaux de lixiviation et fréquence des rejets
• Texte du commentaire :	Le rapport de caractérisation fourni à l'annexe QC-25-1 recommande un suivi annuel du cours d'eau Bégin. L'initiateur devra s'engager à réaliser les suivis minimalement aux deux ans, plutôt qu'aux cinq ans, comme indiqué aux réponses QC-24, QC-25, QC-26, QC-42, QC-60, QC-62 et QC-69, et à apporter les correctifs appropriés si des problématiques sont observées.
• Thématiques abordées :	Surveillance et suivi environnemental
• Référence à l'étude d'impact :	QC-69 en lien avec la Section 7.2.1 Modalité d'application
• Texte du commentaire :	Dans sa réponse à la QC-69, l'initiateur indique qu'il compte faire un relevé aux cinq ans des zones d'érosion sur les ruisseaux Bury et Bury (voulant probablement inscrire les ruisseaux Bury et Bégin) entre les points de rejet et la jonction avec la rivière Saint-François selon la méthodologie utilisée à la réponse QC-25. Ce relevé permettra de documenter les changements observés dans le temps; s'il y a lieu, des

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

	stratégies de prévention et de contrôle pourront être mises en place en collaboration avec les organismes de bassins versants concernés. L'initiateur devra s'engager à réaliser les suivis minimalement aux deux ans dans les ruisseaux Bury et Bégin, plutôt qu'aux cinq ans, tel qu'indiqué aux réponses QC-24, Qc-25, QC-26, QC-42, QC-60, QC-62 et QC-69, et à apporter les correctifs appropriés si des problématiques sont observées.		
Forêt			
• Thématiques abordées :	Analyse des impacts du projet; Impacts sur le milieu biologique		
• Référence à l'étude d'impact :	QC-52 référant à PR3.1 Étude d'impact sur l'environnement, Chapitre 6.6.1.1, Végétation terrestre, Perte de végétation, Mesures d'atténuation, page 6-106		
• Texte du commentaire :	Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recommande un suivi de 10 ans, avec la production de rapports aux années 1, 5 et 10. Au sujet du plan de reboisement, le MFFP rend disponibles des conseils concernant le choix des essences plantées, la densité, l'emplacement, le suivi et les correctifs à apporter, etc. L'ensemble des recommandations sont présentées dans le tableau en annexe. Le Ministère est ouvert à présenter ce tableau lors d'une rencontre sur le sujet, ce qui permettrait une bonne compréhension commune des critères.		
• Thématiques abordées :	Analyse des impacts du projet; Impacts sur le milieu humain		
• Référence à l'étude d'impact :	QC-65 en référence à PR3.1 Étude d'impact sur l'environnement, Chapitre 6.7.7.2, Capacité du paysage à intégrer l'agrandissement du LET (rayon de plus de 1 km), Mesures d'atténuation, p.6-142		
• Texte du commentaire :	Est-ce que cette superficie sera comptabilisée dans le plan de reboisement qui totalisera 37,7 ha selon l'engagement formulé dans la réponse à la QC-52?		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice de la planification et de la coordination		2020-10-20
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Clause(s) particulière(s) :			

3. Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-	Choisir une des trois options suivantes:
--	--

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	<p><i>L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet</i></p> <p>L'étude d'impact est recevable</p> <p><i>L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder l'initiateur doit répondre aux questions suivantes.</i></p>		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
Faune			
<ul style="list-style-type: none">Thématiques abordées :Référence à l'étude d'impact :Texte du commentaire :	<p>6.6 Impacts sur le milieu biologique</p> <p>QC 2-20</p> <p>Lors d'une rencontre avec les évaluations environnementales, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'initiateur/consultant et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) le 5 novembre 2020, un des sujets abordés ciblait les suivis à réaliser dans les ruisseaux Bégin et Bury. Lors de la discussion, il a été entendu qu'un suivi annuel dans les deux ruisseaux serait fait, mais qu'un rapport serait produit aux cinq ans seulement. Dans la réponse de l'initiateur du projet, l'engagement vise seulement une caractérisation aux cinq ans. Ainsi, malgré cette réponse, l'étude d'impact est jugée recevable, mais le MFFP souhaite souligner que l'engagement pris par l'initiateur du projet en ce qui a trait au suivi des foyers d'érosion et de la stabilité des ruisseaux Bégin et Bury devrait viser une caractérisation annuelle et des actions correctrices, si nécessaire. Un rapport de ces suivis pourrait être transmis aux cinq ans.</p>		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice de la planification et de la coordination	Original signé par Monia Prévost	2021-01-25
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

4. Avis d'acceptabilité du projet			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisir une des trois options suivantes: <i>Le projet est acceptable tel que présenté</i> <i>Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous</i> <i>Le projet n'est pas acceptable, tel que présenté</i>		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
Justification: Dans la mesure où l'initiateur applique les engagements prévus dans l'ensemble des documents déposés dans le cadre de la procédure et s'engage à respecter les éléments suivants, le projet est acceptable au niveau des volets faune et forêt.			
Faune			
• Thématiques abordées :	Suivis dans les ruisseaux Bégin et Bury		
• Référence à l'étude d'impact :	Section 6.4.2.4 Qualité et volume de l'effluent du système de traitement des eaux de lixiviation et fréquence des rejets Section 6.6.2.1 Dégradation de la qualité de l'eau Section 7.2.1 Modalité d'application		
• Texte du commentaire :	Des suivis annuels et actions correctrices si requises, devront être faits dans les ruisseaux Bégin et Bury. L'initiateur doit s'engager à restaurer les installations (ponceaux, barrages, etc.) et habitats fauniques (zones d'érosion, accumulation de sédiments, qualité de l'eau, etc.) impactés par l'augmentation du débit et volume d'eau aux ruisseaux Bury et Bégin. Le rapport de ces suivis doit être transmis aux 5 ans ou moins.		
Forêt			
• Texte du commentaire :	L'initiateur du projet entend respecter les recommandations du Ministère par le reboisement d'une superficie égale à celle perdue selon les critères du MFFP (Tableau des conseils en reboisement déjà en la possession de l'initiateur du projet). À cet effet, un reboisement de 37,7 hectares est prévu. Le plan de reboisement devra être soumis au MFFP pour commentaires avant la réalisation des travaux.		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour		

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

	entrer du texte.		
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Clause(s) particulière(s) :			

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

5. Deuxième avis d'acceptabilité du projet			
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisir une des trois options suivantes: <i>Le projet est acceptable tel que présenté</i> <i>Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous</i> <i>Le projet n'est pas acceptable, tel que présenté</i>		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
Justification: Les engagements pris par l'initiateur du projet au sujet de ce lieu d'enfouissement technique, dont certains concernent des aspects fauniques du projet, répondent aux attentes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Ils sont donc satisfaisants. Ainsi, selon les champs de compétences, les lois et les règlements du MFFP, les impacts du projet peuvent être gérés de manière satisfaisante.			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice de la Planification et de la Coordination	Original signé par Monia Prévost	2021-08-16
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

AVIS D'EXPERT

***PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT***

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

AVIS D'EXPERT

***PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT***

Lemire, Caroline

De: Mariane Berrouard <mariane.berrouard@msss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 13 août 2021 09:28
À: Leclerc, Julie
Cc: Isabelle Demers (DGSP MSSS)
Objet: TR: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Nous vous confirmons par la présente que les engagements transmis par l'initiateur nous conviennent.

Cordialement,

Mariane Berrouard, M.Sc.

Conseillère en santé environnementale

Ministère de la santé et des services sociaux
Édifice Catherine-De-Longpré
Direction de la santé environnementale
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique
1075, ch. Sainte-Foy, 12e étage
Québec, (Québec) G1S 2M1

Tél : 418-266-6784

Télec : 418-266-6708

Courriel : mariane.berrouard@msss.gouv.qc.ca

De : Sonia Boivin (CIUSSE-CHUS) <sonia.boivin.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : lundi 26 juillet 2021 14:06

À : Isabelle Demers (DGSP MSSS) <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>

Cc : Claude Charbonneau (CIUSSE-CHUS) <claude.charbonneau.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>; Elizabeth Morin (CIUSSE-CHUS) <elizabeth.morin.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>; Éric Lampron-Goulet (CIUSSE-CHUS) <eric.lampron-goulet.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour Isabelle,

Nous avons pris connaissance des informations supplémentaires et engagements transmis par l'initiateur.

Ces engagements répondent aux éléments que nous avions soulevés lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet et nous conviennent.

Bonne fin de journée,

Sonia Boivin, M. Env.
Agente de planification, de programmation et de recherche
Direction de santé publique de l'Estrie

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie -

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

300, rue King Est

Sherbrooke (Québec) J1G 1B1

Téléphone : 819 829-3400, poste 42201

Courriel : sonia.boivin.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Site Web : www.santeestrie.qc.ca

Facebook.com/DSPEstrie

De : Isabelle Demers (DGSP MSSS) <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>

Envoyé : mercredi 14 juillet 2021 08:12

À : Elizabeth Morin (CIUSSSE-CHUS) <elizabeth.morin.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca>; Sonia Boivin (CIUSSSE-CHUS) <sonia.boivin.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca>; Éric Lampron-Goulet (CIUSSSE-CHUS) <eric.lampron-goulet.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Claude Charbonneau (CIUSSSE-CHUS) <claude.charbonneau.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca>; Mariane Berrouard <mariane.berrouard@msss.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)



Bonjour à vous,

Le MELCC nous a fait parvenir les engagements du promoteur pour le projet cité en objet, que vous trouverez dans le document ci-joint. Je vous invite à prendre connaissance de la demande de la chargée de projet du MELCC ci-dessous et nous indiquer si ces engagements vous conviennent.

Une réponse est attendue d'ici le 13 août prochain. SVP m'envoyer votre réponse en mettant ma collègue Mariane Berrouard en cc (mariane.berrouard@msss.gouv.qc.ca) ; c'est elle qui s'occupera de transmettre la réponse au MELCC car je serai en vacances.

Merci, et bonne journée !

Isabelle Demers, M.Env.
Conseillère en santé environnementale

Ministère de la santé et des services sociaux
Édifice Catherine-De-Longpré
Direction de la santé environnementale
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique
1075, ch. Sainte-Foy, 12e étage
Québec, (Québec) G1S 2M1

Tél : 418-266-6717 ****à noter que je suis en télétravail, svp privilégiez le courriel pour me rejoindre**

Télec : 418-266-6708

Courriel : isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

De : Leclerc, Julie <Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 juillet 2021 16:28

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>; Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers (DGSP MSSS) <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissiez pas l'expéditeur.



Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

*Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T : 418 521-3933 poste 4587

julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Sophie Taillefer <s.taillefer@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Envoyé: 20 juillet 2021 07:39
À: Leclerc, Julie
Cc: Vermette, Francis - Recyc-Qc
Objet: RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour Julie,

Voici nos commentaires relativement à la question 2.

La position évoquée dans la réponse du promoteur repose sur une reconnaissance de leur procédé de tri des matières résiduelles reçues à son installation afin d'obtenir de l'aide financière. Considérant que le projet d'agrandissement du LET visé n'est pas tributaire de la pleine opération des lignes de tri, le projet demeure acceptable.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question ou information complémentaire.

Cordialement,

Sophie Taillefer

Chef d'équipe matières organiques, secteur municipal et GES



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2245
s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)

De : Leclerc, Julie [mailto:Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca]

Envoyé : 13 juillet 2021 16:28

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO); Rompré, Hugues (14-15-DGFO); elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Sophie Taillefer; Villeneuve, Martin; Chouinard-Thibaudeau, Vincent; Charlebois, Jonathan; Veilleux, Vincent; Ruel, Patrice; Dubé, Karine; Dubois, Jean-François; Tremblay, Nicolas; Bérubé, Jérôme

Cc : Francis Vermette; Moffatt-Bergeron, Sophie; Bernier, Sylvain; Bernier, Nancy; Groleau, Anne; Gauthier, Catherine; Labrosse, Manon; Francoeur, Jean; Isabelle Demers DGSP MSSS; Létourneau, Martin; Dufour, Carl; La Violette, Nathalie; Berryman, David; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline; Robert-Nadeau, François

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)



Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
T :418 521-3933 poste 4587

julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Message de confidentialité : Ce courriel est assujetti à des règles de confidentialité que vous devez respecter, protégeant son contenu et son destinataire. Ce message (de même que les fichiers joints) peut contenir des renseignements protégés et confidentiels à l'intention exclusive de son destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de nous en aviser en répondant à ce courrier électronique puis d'effacer ce message de votre ordinateur immédiatement. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement prohibée. Votre collaboration à cet égard est requise et nous vous en remercions.

Message de confidentialité : Ce courriel est assujetti à des règles de confidentialité que vous devez respecter, protégeant son contenu et son destinataire. Ce message (de même que les fichiers joints) peut contenir des renseignements protégés et confidentiels à l'intention exclusive de son destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de nous en aviser en répondant à ce courrier électronique puis d'effacer ce message de votre ordinateur immédiatement. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement prohibée. Votre collaboration à cet égard est requise et nous vous en remercions.

Message de confidentialité : Ce courriel est assujetti à des règles de confidentialité que vous devez respecter, protégeant son contenu et son destinataire. Ce message (de même que les fichiers joints) peut contenir des renseignements protégés et confidentiels à l'intention exclusive de son destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de nous en aviser en répondant à ce courrier électronique puis d'effacer ce message de votre ordinateur immédiatement. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement prohibée. Votre collaboration à cet égard est requise et nous vous en remercions.

Message de confidentialité : Ce courriel est assujetti à des règles de confidentialité que vous devez respecter, protégeant son contenu et son destinataire. Ce message (de même que les fichiers joints) peut contenir des renseignements protégés et confidentiels à l'intention exclusive de son destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de nous en aviser en répondant à ce courrier électronique puis d'effacer ce message de votre ordinateur immédiatement. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement prohibée. Votre collaboration à cet égard est requise et nous vous en remercions.

Lemire, Caroline

De: Dubois, Jean-François
Envoyé: 26 juillet 2021 15:40
À: Leclerc, Julie
Cc: Moffatt-Bergeron, Sophie
Objet: RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour Mme Leclerc,

Comme demandé dans votre courriel du 13 juillet 2021,

Je vous confirme que les engagements de Valoris conviennent à la DRAE de l'Estrie.

Merci et bonne journée

Jean-François Dubois, ing.
Analyste secteur municipal
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
www.environnement.gouv.qc.ca

MESSAGE IMPORTANT DES INGÉNIEUR(E)S DU GOUVERNEMENT EN NÉGOCIATION

L'honorable Paul-Arthur Gendreau, juge de la Cour d'appel à la retraite et ancien sous-ministre associé à la Justice, a dirigé les travaux du *Comité portant sur l'expertise, l'attraction et la rétention des ingénieurs dans la fonction publique*. Voici deux extraits de son rapport final :

La qualité des défis et la possibilité d'une carrière motivante sont des éléments propres à attirer les candidats, il est néanmoins essentiel que ces facteurs soient soutenus par des conditions de travail attrayantes et au premier chef, une rémunération qui, particulièrement dans un contexte de haute concurrence, peut devenir déterminante au moment de l'embauche.

Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre en génie et l'importance des ingénieurs de la fonction publique, je recommande le secteur « autre public » à titre de marché de référence sous les réserves que j'ai déjà soulignées.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) confirme que la rémunération globale des ingénieur(e)s du gouvernement accuse un retard de 35% par rapport aux employeurs du secteur « autre public ». Reconstruire l'expertise du gouvernement en ingénierie exige de verser des salaires compétitifs au lieu de demeurer à la remorque du marché.

SE DONNER L'EXPERTISE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

De : Leclerc, Julie <Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 juillet 2021 16:28

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <ss.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>; Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas

<nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers DGSP MSSS <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
T : 418 521-3933 poste 4587
julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Villeneuve, Martin
Envoyé: 15 juillet 2021 15:47
À: Leclerc, Julie
Cc: Chouinard, Sylvain; Bernier, Nancy
Objet: RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour Julie,

Dans le document d'engagement, la réponse à QC-08 reprend bien notre demande et nous convient. Karine m'avait contacté spécifiquement pour cette question.

Toutefois, dans mon courriel du 27 mai 2021, je parlais aussi du suivi hebdomadaire pour les nitrates et le phosphore (voir surligné ci-dessous).

Dans leurs réponses aux questions du MELCC (3211-23-089-15), Valoris s'est engagé à suivre le phosphore de façon hebdomadaire mais pour les nitrates, ils ont répondu qu'ils allaient faire le suivi de façon trimestrielle. Dans mes avis subséquents, j'ai avisé Karine que la DEU n'était pas d'accord avec cette réponse et que Valoris devait suivre les nitrates en même temps que l'azote ammoniacal (hebdomadaire). Cet élément ne semble pas être couvert par les documents actuellement et devrait l'être (à moins que vous ayez décidé de le mettre en condition ?).

Aussi, les deux éléments suivants, présents dans mon avis d'acceptabilité ne sont pas repris dans les engagements :

- Afin de suivre l'efficacité des mesures de mitigation mises en place lors de la période de construction et d'aménagement des cellules, l'initiateur devrait réaliser un suivi hebdomadaire des eaux superficielles pour les matières en suspension et les hydrocarbures pétroliers (HP C10-C50) et respecter les valeurs limites journalières de rejet de 50 mg/l pour les matières en suspension et de 2 mg/l pour les hydrocarbures pétroliers (HP C10-C50). Les données de ce suivi ainsi que leur interprétation devront être transmises à même le rapport annuel exigé en vertu de l'article 52 du REIMR.
- L'initiateur devrait présenter au MELCC, au terme d'un délai de deux ans suite à la mise en opération du système de traitement, et aux cinq ans par la suite, une évaluation de sa performance. Cette évaluation devra être effectuée selon la méthode décrite dans les *Lignes directrices sur l'utilisation des objectifs environnementaux de rejet relatifs aux rejets industriels dans le milieu aquatique* et son addenda *Comparaison entre les concentrations mesurées à l'effluent et les objectifs environnementaux de rejet (OER) pour les entreprises existantes*.

Ces éléments ne semblent pas être couverts par les documents actuellement et devraient l'être (à moins que vous ayez décidé de les mettre en condition ?).

Salutations,

Martin Villeneuve
Direction des eaux usées

De : Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 mai 2021 16:44

À : Lessard, Karine <Karine.Lessard@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Application limite de rejet annuelle en phosphore total et azote ammoniacal - Agrandissement du LET de Bury

Bonjour Karine,

Dans le présent courriel, l'initiateur est identifié « Valoris ».

L'article 63 du REIMR prévoit une analyse hebdomadaire de l'azote ammoniacal sur les rejets dans l'environnement de tout système de traitement des eaux ou lixiviats.

À cela, s'ajoute cette recommandation de la DEU formulée dans l'avis d'acceptabilité :

L'initiateur devra réaliser un suivi hebdomadaire des nitrates (NO_3^-) et du phosphore total à l'effluent traité du LET, au même moment que celui prévu pour les paramètres prescrits à l'article 53 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR). Les données de ce suivi ainsi que leur interprétation devront être transmises à même le rapport annuel exigé en vertu de l'article 52 de ce règlement.

La DEU considère que la recommandation ci-dessus sera demandée sinon, la proposition ci-dessous devra être modifiée.

Les rejets dans l'environnement du système de traitement des eaux ou lixiviats devra respecter les valeurs limites moyennes annuelles de 5 mg/l en azote ammoniacal et de 0,3 mg/l en phosphore total.

La vérification du respect de la valeur limite moyenne annuelle de 5 mg/l en azote ammoniacal est réalisée en calculant la moyenne arithmétique de l'ensemble des analyses effectuées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La vérification du respect de la valeur limite moyenne annuelle de 0,3 mg/l en phosphore total est réalisée en calculant la moyenne arithmétique de l'ensemble des analyses effectuées durant la période du 15 mai au 14 novembre.

Pour les résultats inférieurs à la limite de détection, une valeur correspondant à la demie de la limite de détection devra être utilisée pour le calcul de la moyenne arithmétique.

Valoris doit transmettre les résultats de ces vérifications à même le rapport annuel exigé en vertu de l'article 52 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. En cas de dépassements des valeurs limites moyennes annuelles, Valoris devra présenter au Ministère les causes possibles de ces derniers, ainsi que les moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de les respecter.

Salutations,

Martin Villeneuve
Direction des eaux usées

De : Leclerc, Julie

Envoyé : 13 juillet 2021 16:28

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO); Rompré, Hugues (14-15-DGFO); elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca;

Taillefer, Sophie - Recyc-Qc; Villeneuve, Martin; Chouinard-Thibaudeau, Vincent; Charlebois, Jonathan; Veilleux, Vincent; Ruel, Patrice; Dubé, Karine; Dubois, Jean-François; Tremblay, Nicolas; Bérubé, Jérôme
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc; Moffatt-Bergeron, Sophie; Bernier, Sylvain; Bernier, Nancy; Groleau, Anne; Gauthier, Catherine; Labrosse, Manon; Francoeur, Jean; Isabelle Demers DGSP MSSS; Létourneau, Martin; Dufour, Carl; La Violette, Nathalie; Berryman, David; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline; Robert-Nadeau, François
Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques



Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
T :418 521-3933 poste 4587
julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Tremblay, Nicolas
Envoyé: 15 juillet 2021 15:29
À: Leclerc, Julie
Cc: Rodrigue, Geneviève; Létourneau, Martin
Objet: RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour madame Leclerc,

Je confirme que les engagements de Valoris pour le projet d'agrandissement du LET de Bury sont convenables pour notre direction.

Cordialement,

Nicolas Tremblay, ing.
Division de la valorisation et de l'élimination
Direction adjointe du 3RV-E
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, René-Lévesque Est, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: (418) 521-3950 #7610
nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca

MESSAGE IMPORTANT DES INGÉNIEUR(E)S DU GOUVERNEMENT EN NÉGOCIATION

L'honorable Paul-Arthur Gendreau, juge de la Cour d'appel à la retraite et ancien sous-ministre associé à la Justice, a dirigé les travaux du *Comité portant sur l'expertise, l'attraction et la rétention des ingénieurs dans la fonction publique*. Voici deux extraits de son rapport final :

La qualité des défis et la possibilité d'une carrière motivante sont des éléments propres à attirer les candidats, il est néanmoins essentiel que ces facteurs soient soutenus par des conditions de travail attrayantes et au premier chef, une rémunération qui, particulièrement dans un contexte de haute concurrence, peut devenir déterminante au moment de l'embouche.

Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre en génie et l'importance des ingénieurs de la fonction publique, je recommande le secteur « autre public » à titre de marché de référence sous les réserves que j'ai déjà soulignées.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) confirme que la rémunération globale des ingénieur(e)s du gouvernement accuse un retard de 35% par rapport aux employeurs du secteur « autre public ». Reconstruire l'expertise du gouvernement en ingénierie exige de verser des salaires compétitifs au lieu de demeurer à la remorque du marché.

SE DONNER L'EXPERTISE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

De : Leclerc, Julie
Envoyé : 13 juillet 2021 16:28
À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>; Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <[Jean-François.Dubois@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca)>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>

Bergeron@environnement.gouv.qc.ca; Bernier, Sylvain sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca; Bernier, Nancy Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca; Groleau, Anne Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca; Gauthier, Catherine Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca; Labrosse, Manon manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca; Francoeur, Jean Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca; Isabelle Demers DGSP MSSS isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Létourneau, Martin martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca; Dufour, Carl Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca; La Violette, Nathalie Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca; Berryman, David David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca; Robert-Nadeau, François Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques



Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
T :418 521-3933 poste 4587
julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

A NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury par Valoris	
Initiateur de projet	Valoris	
Numéro de dossier	3211-23-089	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/04/08	

Présentation du projet : Le lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, est situé sur le territoire de la municipalité de Bury, dans la région administrative de l'Estrie.

La capacité actuellement autorisée par un certificat d'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement daté du 19 juin 2009 est de 755 000 m³ et comprend douze cellules d'enfouissement. L'initiateur prévoit atteindre la capacité totale autorisée au printemps 2021.

L'initiateur a déposé un avis de projet pour augmenter la capacité du LET. Le projet d'agrandissement vise un taux d'enfouissement annuel maximal de 99 500 t, pour une capacité totale approximative de 5,3 Mm³, et ce, pour les 50 prochaines années.

Présentation du répondant

Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction ou secteur	Direction de l'expertise en réduction des émissions de GES
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	Vous devez choisir une région administrative
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">Thématiques abordées :Référence à l'étude d'impact :Texte du commentaire :	<p>Calculs de génération du biogaz (paramètre du L₀) Rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique, section 2.3.2 Concernant le potentiel méthanogène des déchets, soit le paramètre du L₀ (en m³ CH₄/tm de déchets) l'initiateur du projet présente une valeur personnalisée pour la période de 2008 et plus, soit 102,81 m³ CH₄/tm,</p> <p>Il est à noter que depuis 2018, la valeur de L₀ n'est plus présentée dans le rapport d'inventaire national (RIN) d'Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC). Toutefois, cette valeur peut être déduite de l'équation A3-86 du rapport précédent (1990 – 2015—Partie 2)¹. Ainsi, suivant cette équation, la valeur du L₀, pour le Québec, en considérant les paramètres du RIN 1990-2018², est de 70 kg CH₄/tm soit 104, 95 m³ de</p>

¹ http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/eccc/En81-4-2015-2-fra.pdf

² <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/can-2020-nir-14apr20.zip>

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

CH₄/tm (densité à 20 °C), pour la période de 2002 à 2014, et de 56,7 kg CH₄/tm soit 85 m³ de CH₄/tm (densité à 20 °C), pour la période de 2015 et plus.

Il aurait été plus approprié d'utiliser ces valeurs, puisqu'elles proviennent des dernières données du RIN d'ECCC. Toutefois, étant donné que la valeur proposée par l'initiateur se situe près de ces valeurs, les émissions estimées paraissent acceptables. Il n'est donc pas demandé à l'initiateur de refaire les calculs.

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Émissions de GES liées au transport de matières résiduelles

6.2.7 Émissions des gaz à effet de serre

L'initiateur a présenté les émissions pour sa flotte de véhicules seulement, soit les camions acheminant les matières résiduelles à partir du centre de transfert situé à Sherbrooke jusqu'à Bury.

Ainsi, afin d'obtenir un portrait plus complet des émissions de GES associées à cette source d'émission, les émissions de GES associées à la collecte et au transport de l'ensemble des matières résiduelles visées par le projet (5 373 000 de tonnes de matières résiduelles) devraient aussi être quantifiées.

Ces émissions peuvent être présentées à part dans les résultats de la quantification, puisqu'elles sont considérées comme indirectes (non sous le contrôle de l'initiateur). Bien que l'initiateur ne puisse appliquer de mesure d'atténuation pour ces émissions, celles-ci représentent tout de même un enjeu important pour le projet, qui pourrait d'ailleurs être relevé lors des consultations publiques.

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Émissions de GES liées au système de combustion fixe

6.2.7 Émissions des gaz à effet de serre

L'initiateur mentionne qu'aucun système de combustion fixe n'est planifié pendant la phase d'exploitation. Cependant, l'initiateur de projet mentionne également à la section 4.2.4.2 qu'un système de chauffage au biogaz ou au propane sera aménagé pour traiter les eaux de lixiviation durant la période hivernale.

Bien que le choix final de la technologie soit fixé ultérieurement, il est demandé à l'initiateur de quantifier les émissions de GES liées à cette source de façon conservatrice, c'est-à-dire, en prenant compte qu'un système de chauffage au propane sera installé. Les réductions des émissions de GES pour l'utilisation du biogaz, au lieu du propane, pourraient également être calculées par l'initiateur surtout que cela améliore le bilan des émissions de GES.

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Valorisation du biogaz capté

6.4.4.1 Génération de GES due à l'émission de biogaz

L'initiateur de projet mentionne explorer d'autres options de valorisation du biogaz comme alternative à la combustion.

La valorisation du biogaz par la substitution de combustibles fossiles peut avoir un impact important sur la réduction des émissions de GES au Québec. Il s'agit d'une mesure structurante qui vise à atténuer les émissions du projet et qui devrait être développée en cohérence avec les objectifs de gestion des matières résiduelles d'évitement de l'enfouissement des matières organiques.

Ainsi, il est attendu que l'initiateur précise en quoi consisteront ces autres options de valorisation qui seront explorées et quels seront les éléments analysés et les critères pour déterminer si ces options sont envisageables.

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Ajout à intégrer concernant le Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES

S.O.

Typiquement, un Plan de surveillance permet de quantifier les émissions de GES engendrées par le projet et de suivre leur évolution à travers le temps. Il vise surtout à faciliter le travail d'un initiateur dans la mise en place de bonnes pratiques en matière de quantification des émissions de GES. Le Plan de surveillance qui peut s'inspirer de la norme ISO 14 064 ou du Mitigation Goal Standard du GHG Protocol (World Resources Institute, 2018) peut inclure le type de données à recueillir (ex. : la consommation de carburant d'un équipement), le processus et les méthodes pour recueillir ces données, la fréquence, etc.

Étant donné la nature du présent projet, la DEC considère nécessaire que l'initiateur présente un Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES. Un exemple de Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES est présenté ci-dessous.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Michèle Gagné	ingénierie		2020/05/15
Claudine Gingras	Directrice par intérim		2020/05/15
Clause(s) particulière(s) :			
Conformément au champ d'expertise de la DEC, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES en lien avec le projet, et celle-ci souhaite être consultée pour la suite du dossier.			

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
• Thématiques abordées : • Référence à l'addenda : • Texte du commentaire :	Émissions de GES liées au transport de matières résiduelles Étude d'impact ; 6.2.7 Émissions des gaz à effet de serre Tel que mentionné dans la section 1 ci-haut, il est demandé de compléter l'estimation des émissions de GES liées au transport de matières résiduelles.
	L'initiateur a présenté les émissions pour sa flotte de véhicules seulement, soit les camions acheminant les matières résiduelles à partir du centre de transfert situé à Sherbrooke jusqu'à Bury.
	Ainsi, afin d'obtenir un portrait plus complet des émissions de GES associées à cette source d'émission, les émissions de GES associées à la collecte et au transport de l'ensemble des matières résiduelles visées par le projet (5 373 000 de tonnes de matières résiduelles) devraient aussi être quantifiées.
	Ces émissions peuvent être présentées à part dans les résultats de la quantification, puisqu'elles sont considérées comme indirectes (non sous le contrôle de l'initiateur). Bien que l'initiateur ne puisse appliquer de mesure d'atténuation pour ces émissions, celles-ci représentent tout de même un enjeu important pour le projet, qui pourrait d'ailleurs être relevé lors des consultations publiques.
• Thématiques abordées : • Référence à l'addenda : • Texte du commentaire :	Valorisation du biogaz capté Document de réponses aux questions ; QC-50 L'initiateur de projet mentionne qu'une étude comparative des scénarios de valorisation possibles a été réalisée. Toutefois, aucune option de valorisation n'a encore été choisie et le projet est encore en évaluation. Il est également mentionné que l'initiateur n'a pas statué sur la publication des résultats de l'étude.
	L'initiateur devrait préciser en quoi consistent les options de valorisation présentée dans l'étude et quels seront les éléments analysés pour déterminer si ces options sont envisageables. Ainsi, cette étude devrait être disponible pour analyse au MELCC.
• Thématiques abordées : • Référence à l'addenda : • Texte du commentaire :	Ajout à intégrer concernant le Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES S.O. Comme mentionné dans la section 1 ci-haut, il est demandé à l'initiateur de compléter un plan de surveillance et de suivi des émissions de GES.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Étant donné la nature du présent projet, la DEC considère nécessaire que l'initiateur présente un Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES. L'annexe B présente un exemple de Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES. En effet, les lieux d'enfouissement technique ont la particularité de continuer d'émettre du méthane plusieurs années après la fermeture d'où l'importance que la DEC accorde au plan de surveillance.

De plus, bien que le projet ne semble pas assujetti au RDOCECA actuellement, il serait pertinent pour l'initiateur d'effectuer le suivi de ces émissions de GES puisque le projet sera certainement assujetti, suite à l'agrandissement. Il est à noter que le seuil d'assujettissement au RDOCECA pour les GES est de 10 000 Tm éq. CO₂/an incluant les émissions biogéniques de CO₂ issues de la combustion et de la fermentation de la biomasse, ce qui comprend notamment l'enfouissement des matières résiduelles. Lorsqu'un projet est soumis au RDOCECA, la déclaration des émissions de GES constitue un excellent outil de suivi.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Michèle Gagné	ingénierie		2020/10/16
Carl Dufour	Directeur		2020/10/16

Clause(s) particulière(s) :

Conformément au champ d'expertise de la DEC, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES en lien avec le projet, et celle-ci souhaite être consultée pour la suite du dossier.

3

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du 2^e document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Valorisation du biogaz capté
- Référence à l'addenda : Document de réponses aux questions (Série 2); QC 2-17
- Texte du commentaire : L'initiateur présente les sept scénarios de valorisation du biogaz envisagée, ainsi que les critères d'acceptabilité proposés.

Avec le lancement du Plan pour une économie verte 2030 par le gouvernement du Québec le 16 novembre 2020, les bioénergies occupent une place prépondérante parmi les engagements du gouvernement dans la transition climatique. Dans ce contexte, les efforts doivent être pris par tous les acteurs de la société québécoise afin de réduire les émissions de GES au Québec. Dans ce contexte, la DEC considère primordiale la valorisation des biogaz.

Ainsi, il est demandé à l'initiateur de projet de s'engager à fournir au MELCC, aussitôt que possible le suivi de leur évaluation des options de valorisation. Si aucune option n'a été sélectionnée, l'initiateur de projet devra justifier les options non retenues, entre autres, par rapport aux critères d'acceptabilité mentionnés en réponse à la question QC 2-17.

Si l'initiateur de projet est dans l'impossibilité de fournir le suivi d'ici l'étape de l'acceptabilité environnementale, la DEC demande qu'un échéancier de l'évaluation des options de valorisation soit alors fourni.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Thématiques abordées : Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES
 - Référence à l'addenda : Document de réponses aux questions (Série 2); QC 2-15
 - Texte du commentaire : L'initiateur s'engage dès le début du projet d'agrandissement à réaliser la quantification annuelle de ces émissions de GES et à fournir les résultats dans son rapport annuel.
- Toutefois, tel que demandé à la section 2, l'initiateur devrait inclure son Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES à l'étude environnementale, c'est-à-dire qu'il doit préciser : le type de données à recueillir, le processus et les méthodes appliqués pour recueillir ces données ainsi que la fréquence de prise des données. L'annexe B présente un exemple de Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES.
- Afin de vérifier si le plan est complet, la DEC s'attend à le recevoir à l'étape de l'acceptabilité environnementale.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Michèle Gagné	ingénierie		2021/01/25
Carl Dufour	Directeur		2021/01/25

Clause(s) particulière(s) :

Conformément au champ d'expertise de la DEC, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES en lien avec le projet, et celle-ci souhaite être consultée pour la suite du dossier.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

4

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Projet d'agrandissement vertical

Le ministère analyse actuellement une demande de soustraction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, en vertu de l'article 31.7.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, concernant un projet d'agrandissement vertical du lieu d'enfouissement technique de Bury. La demande a été déposée par Valoris le 7 décembre 2020. Avant l'autorisation de ce projet de surélévation, un addenda sera produit par l'initiateur afin de mettre à jour certaines données du projet d'agrandissement qui chemine actuellement dans la procédure. L'initiateur a fait cette demande, car la capacité du lieu devrait arriver à échéance, au printemps 2021, avant, le cas échéant, l'autorisation du projet d'agrandissement. La DER a demandé une mise à jour des émissions de GES en fonction de l'addenda que devrait réaliser l'initiateur pour son projet de soustraction.

Quantification et impacts des émissions de GES

Les émissions de GES, selon les estimations fournies par l'initiateur du projet, sont présentées dans le tableau suivant pour chaque phase du projet.

Tableau 1. Émissions de GES des sources d'émissions retenues par le promoteur pour 54 années d'exploitation et 85 années de fermeture et postfermeture (source : étude d'impact)

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Sources d'émission de GES	Émissions de GES (tonnes)			
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Total de GES (tonnes de CO ₂ équivalent)
Phase de construction	13 696	0,17	0,078	13 724
Systèmes de combustion mobiles	5 346	0,15	0,044	5 363
Transport de matériaux	606	0,025	0,034	617
Activités de déboisement	7 744			7 744
Phase d'exploitation	26 097	20 035	0,48	527 123
Systèmes de combustion mobiles	20 505	0,56	0,17	20 569
Transport des matières résiduelles	5 592	0,23	0,31	5 691
Enfouissement des matières organiques		25 661		641 524
Émissions de l'ancien LES		5 202		130 051
Émissions du LET actuel		1 577		39 421
Émissions du projet d'agrandissement du LET		18 882		472 052
Destruction du biogaz		1 302		32 555
Phase de fermeture et postfermeture	3 810	6 494	0,058	166 186
Systèmes de combustion mobiles	3 247	0,09	0,027	3 257
Transport de matériaux	563	0,023	0,032	573
Émissions fugitives postfermeture		6 228		155 709
Émissions de l'ancien LES		218		5 454
Émissions du LET actuel		79		1 985
Émissions du projet d'agrandissement du LET		5 931		148 269
Destruction du biogaz		563		14 086
Total des émissions de GES du projet	43 603	26 530	0,62	707 000

Dans le premier document de réponses aux questions du MELCC, l'initiateur présente le calcul pour le système de chauffage au propane, qui n'avait pas été inclus dans la quantification de l'étude d'impact. Selon l'initiateur, cette source émet à 25,5 t éq. CO₂ annuellement ou 1 375 t éq. CO₂ sur les 54 années d'opération.

À noter que les « totaux » des émissions de GES calculées dans le tableau ci-haut n'incluent pas celles générées par l'ancien LES, mais seulement celles du LET actuel bien que les émissions de l'ancien LES soient présentées.

En incluant, l'ensemble des émissions (LES+LET+agrandissement projeté), le total du projet (54 ans d'exploitation et 85 ans d'émissions de fermeture et de postfermeture) serait de l'ordre de **885 000 t éq. CO₂ pour l'ancien LES, le LET actuel et l'agrandissement projeté**. Sur ce total, 13 724 t éq. CO₂ sont liées à la phase de construction, 697 969 t éq. CO₂ à la phase d'exploitation, et 173 625 t éq. CO₂ à la phase de fermeture et de postfermeture. Lors de la phase d'exploitation, la moyenne annuelle des émissions de GES est d'environ 13 000 t éq. CO₂ et l'année 2030 correspond à l'année pendant laquelle les émissions seront les plus élevées, soit d'environ 26 500 t éq. CO₂.

Dans le deuxième document de réponses aux questions du MELCC, l'initiateur présente la quantification des émissions de GES émis par les camions de collecte sous contrôle des municipalités ou de leurs sous-traitants. Selon l'initiateur, cette source émet environ 1 715 t éq. CO₂ annuellement ou 92 613 t éq. CO₂ sur les 54 années d'opération.

La DEC considère que les calculs et les méthodologies de quantification utilisés sont globalement adéquats.

Les mesures d'atténuation des émissions de GES

Les mesures d'atténuation proposées par l'initiateur sont les suivantes :

Pour les équipements mobiles (réductions non quantifiées) :

- S'assurer que tout l'équipement mobile est en bon état, entretenu correctement et régulièrement afin d'en optimiser la consommation de carburant ;
- Veiller à ce que toutes les machines soient entretenues et utilisées conformément aux spécifications du fabricant ;
- Minimiser le temps de marche au ralenti des moteurs et afficher des panneaux à cet effet autour du chantier de construction et des aires d'exploitation.

Pour le déboisement :

- Valoriser au maximum la partie du bois marchand généré par le déboisement (estimées entre 1 560 et 6 257 t éq. CO₂ selon le taux de valorisation).

Pour l'enfouissement (réductions non quantifiées) :

- réaliser l'enfouissement successivement, cellule après cellule, de façon à limiter le nombre de cellules en exploitation simultanément ;
- lorsqu'une cellule a atteint le maximum de sa capacité, compléter le recouvrement final dès que possible ;
- à l'exception de la zone de travail active de 20 000 m² qui doit être laissée accessible pour les opérations d'enfouissement, procéder à l'installation d'une géomembrane imperméable temporaire afin d'optimiser le captage des biogaz des zones non actives des cellules en exploitation ;

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- optimiser le captage des biogaz à tout moment de la phase d'exploitation et de la phase de postfermeture en assurant la pérennité du système de contrôle et de surveillance relativement au captage des biogaz et de leur acheminement vers le système de torchères.

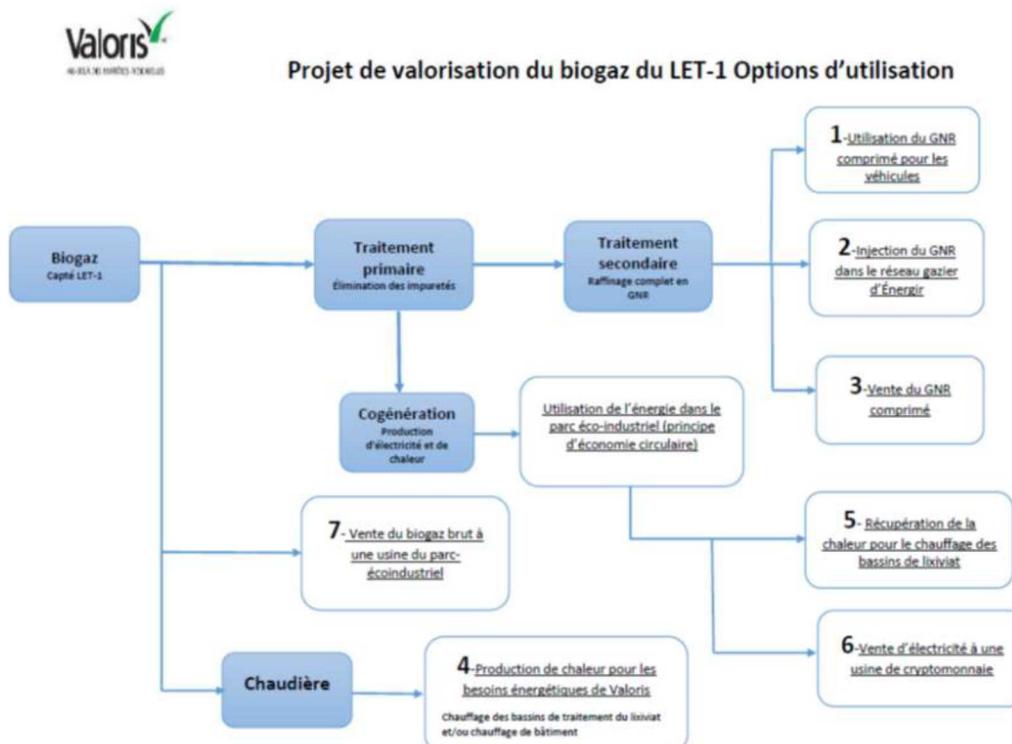
Pour les torchères :

- assurer un suivi du système de torchères et en réaliser l'inspection et l'entretien réguliers afin d'assurer une destruction optimale des biogaz collectés ;
- l'utilisation du biogaz comme source d'énergie pour le chauffage du lixiviat en hiver (réduction de 25,3 t éq. CO₂ annuellement soit 1 368 t éq. CO₂ sur les 54 années d'opération) et/ou autres opportunités de valorisation du biogaz capté comme alternative à la combustion.

Concernant cette dernière mesure, il est prévu, selon le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), que le biogaz capté soit envoyé aux torchères. L'initiateur de projet mentionne la possibilité d'utiliser le biogaz comme source d'énergie du chauffage du lixiviat en hiver.

Concernant les autres opportunités de valorisation, l'initiateur a réalisé une étude comparative des scénarios de valorisation possibles. Aucune option de valorisation n'a encore été choisie et le projet est encore en évaluation. À noter également que l'étude n'est pas disponible, puisque l'initiateur n'a pas statué sur la publicisation (ou non) des résultats de l'étude.

Dans le deuxième document de réponses aux questions du MELCC, l'initiateur présente les sept scénarios de valorisation du biogaz envisagée dans l'étude comparative.



En résumé, les options de valorisation sont l'utilisation du GNR comprimé pour les véhicules (1), l'injection du GNR dans le réseau d'Énergir (2), la vente du GNR comprimé (3), la production de chaleur pour le chauffage des bassins de lixiviat (5) ou la vente d'électricité à une usine de cryptomonnaie (6) et la vente du biogaz brut à une usine du parc éco-industriel (7).

Les critères d'acceptabilité qui ont été proposés sont les suivants :

- Les entrées de fonds annuel doivent être supérieures aux sorties de fonds;
- Le taux de rendement interne (TRI) doit être supérieur à 5 %;
- La VAN sur une période de 15 ans doit être supérieure à 1 M\$;
- Les GES évités doivent être supérieurs à 40 000 t éq. CO₂ sur la durée du projet;
- Générer une certaine activité de développement économique dans le parc éco-industriel de Valoris;
- Amoindrissement des risques financier et technologique pour Valoris.

Avec le lancement du Plan pour une économie verte 2030 par le gouvernement du Québec le 16 novembre 2020, les bioénergies occupent une place prépondérante parmi les engagements du gouvernement dans la transition climatique. Dans ce contexte, les efforts doivent être pris par tous les acteurs de la société québécoise afin de réduire les émissions de GES au Québec. Dans ce contexte, la DER considère primordiale la valorisation des biogaz. Elle considère également important d'assurer une cohérence avec les objectifs de gestion des matières résiduelles visant à éviter l'élimination des matières organiques. Ainsi, il est demandé à l'initiateur de projet de s'engager à présenter un plan pour favoriser le recyclage

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

des matières organiques et à proposer un projet de valorisation des biogaz captés en substitution de combustible fossile sur la base de l'analyse technico-économique des options de valorisation.

Plan de surveillance des émissions de GES

Dans le deuxième document de réponses aux questions du MELCC, l'initiateur s'engage dès le début du projet d'agrandissement à réaliser la quantification annuelle de ces émissions de GES et à fournir les résultats dans son rapport annuel.

Toutefois, tel que demandé à la deuxième série de questions, l'initiateur devrait inclure son Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES à l'étude environnementale, c'est-à-dire qu'il doit préciser : le type de données à recueillir, le processus et les méthodes appliqués pour recueillir ces données ainsi que la fréquence de prise des données. L'annexe A présente un exemple de Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES.

Afin de vérifier si le plan est complet, la DER s'attend à le recevoir pour l'étude environnementale.

Conclusion et recommandations

Le secteur des matières résiduelles représente 5 % des émissions de GES de l'inventaire québécois, en 2018, dont plus de 88 % proviennent des émissions de méthane des lieux d'enfouissement. Ainsi des efforts doivent être mis en œuvre pour détourner de l'élimination les matières organiques et pour maximiser le captage et la valorisation des biogaz en substitution de combustible fossile pour réduire les émissions de GES.

La DER considère que le projet est acceptable conditionnellement à l'analyse de l'addenda concernant le projet d'agrandissement vertical et du plan de surveillance des émissions de GES demandé par la DER, voir un exemple à l'annexe A, ainsi qu'aux mesures d'engagements ou de conditions au décret suivantes :

Mesure d'engagement ou de condition au décret 1

Dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle (article 22 de la LQE) auprès de la direction régionale, l'initiateur devra proposer un plan pour favoriser le recyclage des matières organiques.

Mesure d'engagement ou de condition au décret 2

Dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle (article 22 de la LQE) auprès de la direction régionale, l'initiateur devra proposer un ou des projet(s) de valorisation des biogaz et fournir une étude de faisabilité technico-économique démontrant que son ou ses projet(s) de valorisation des biogaz permettent de maximiser la valorisation du biogaz en substitution de combustible fossile consommé au Québec en tenant compte des conditions d'autorisation, des quantités de biogaz disponibles et projetées et des contraintes financières.

La DER souhaite être consultée pour la suite du dossier.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Vincent Chouinard-Thibaudeau	ingénieur		2021-05-06
Carl Dufour	Directeur		2021-05-06

Clause(s) particulière(s) :

Conformément au champ d'expertise de la DER, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES en lien avec le projet, et celle-ci souhaite être consultée pour la suite du dossier.

4

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

L'avis de la DER consiste à vérifier si les engagements déposés par l'initiateur du 9 juillet 2021 sont conformes aux demandes de la DER concernant les émissions de GES dans l'avis d'expert du 2021-05-06.

Engagement de la Régie Valoris (9 juillet 2021)

Valoris s'engage à présenter une étude de faisabilité pour un ou des projets permettant de maximiser la valorisation des biogaz captés, en remplacement de combustibles fossiles, en prenant notamment en compte les quantités de biogaz disponibles et projetées ainsi que les contraintes financières, dans un délai maximal de deux ans après l'autorisation du projet d'agrandissement du LET.

Commentaires et recommandations de la DER

Une des demandes d'engagement ou de condition de décret de la DER (mai 2021) visait la proposition d'un ou des projet(s) de valorisation des biogaz et le dépôt d'une étude de faisabilité technico-économique dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle (article 22 de la LQE) auprès de la direction régionale. Il est à noter que l'initiateur a déjà réalisé une étude de faisabilité pour la valorisation du biogaz du LET actuellement en opération (DA5, document déposé au BAPE). La DER constate que cet engagement est insuffisant par rapport aux demandes formulées au regard des émissions de GES dans l'avis d'expert du 2021-05-06.

La DER considère que le projet est acceptable conditionnellement à l'analyse de la DER de l'addenda concernant le projet d'agrandissement vertical et du plan de surveillance des émissions de GES demandé par la DER dans son avis du 2021-05-06, ainsi qu'aux mesures d'engagements ou de conditions au décret suivantes :

Mesure d'engagement ou de condition au décret 1

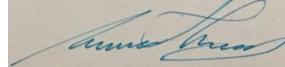
Dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle (article 22 de la LQE) auprès de la direction régionale, l'initiateur devra proposer un plan pour favoriser le recyclage des matières organiques.

Mesure d'engagement ou de condition au décret 2

Dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle (article 22 de la LQE) auprès de la direction régionale, l'initiateur devra proposer un ou des projet(s) de valorisation des biogaz et fournir une étude de faisabilité technico-économique démontrant que son ou ses projet(s) de valorisation des biogaz permettent de maximiser la valorisation du biogaz en substitution de combustible fossile consommé au Québec en tenant compte des conditions d'autorisation, des quantités de biogaz disponibles et projetées et des contraintes financières.

La DER souhaite être consultée pour la suite du dossier.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Vincent Chouinard-Thibaudeau	ingénieur		2021-08-19
Annie Roy	Coordonnatrice		2021-08-19
Benoît Lacroix, pour Carl Dufour	Directeur		2021-08-19

Clause(s) particulière(s) :

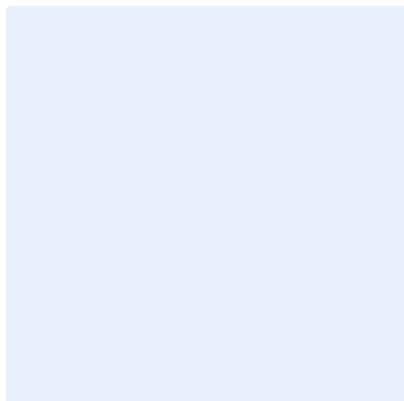
Conformément au champ d'expertise de la DER, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES en lien avec le projet, et celle-ci souhaite être consultée pour la suite du dossier.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

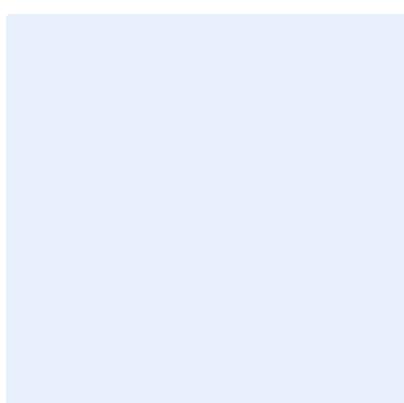
Titre de la figure

AVIS D'EXPERT

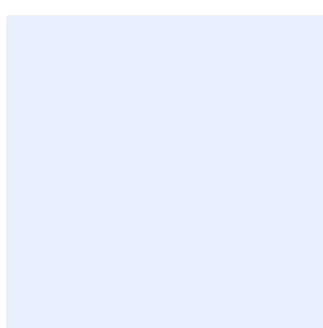
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



Titre de la figure



Titre de la figure



AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

Exemple de données à inclure dans un plan de surveillance et de suivi des émissions de GES (non exhaustif)

Catégorie	Types de données	Unités	Source des données	Fréquence
Équipements motorisés	Consommation de carburant de chacun des véhicules	litres	Factures	Mensuelle/annuelle
	Kilométrage de chacun des véhicules	km	Odomètres	Mensuelle/annuelle
	Heures d'utilisation des véhicules hors route	h	Registre des opérations	Mensuelle/annuelle
	Acquisition de nouveaux véhicules	litres/100 km	Factures	Annuelle
Bâtiments et procédés	Consommation de gaz naturel	m ³	Factures	Mensuelle
	Consommation d'électricité	kWh	Factures	Mensuelle
	Consommation de mazout	litres	Factures	Mensuelle
Projets de matières résiduelles	Pourcentage de biogaz émis qui est capté dans le LET	%	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz brûlée dans le LET	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz purifié	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz compressé	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz valorisé	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle

ANNEXE A

L'annexe A présente un exemple de plan de surveillance des émissions de GES

Tableau A. Plan de surveillance des émissions de GES associées au projet

Catégorie	Types de données	Unités	Source des données	Fréquence
Équipements motorisés sur le site et pour la collecte et le transport* des matières résiduelles	Consommation de carburant de chacun des véhicules	Litres	Factures	Mensuelle/annuelle
	Kilométrage de chacun des véhicules	Kilomètres	Odomètres	Mensuelle/annuelle
	Heures d'utilisation des véhicules hors route	Heures	Registre des opérations	Mensuelle/annuelle
Bâtiments et procédés	Consommation de combustible fossile	Litres et/ou mètres cubes	Factures	Mensuelle/annuelle

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Catégorie	Types de données	Unités	Source des données	Fréquence
Émissions fugitives de biogaz	Quantité de matières résiduelles enfouie (préciser les types de matières)	Tonnes	Registre de la balance	Mensuelle/annuelle
	Quantité de biogaz et de méthane produite	Mètres cubes et tonnes	Modélisation	Annuelle
	Quantité de biogaz et de méthane collectée	Mètres cubes et tonnes	Débitmètres et analyseur	Mensuelle/annuelle
	Quantité de biogaz et de méthane brûlée	Mètres cubes et tonnes	Débitmètres et analyseur	Mensuelle/annuelle
	Quantité de biogaz et de méthane émise	Mètres cubes et tonnes	Calcul	Annuelle
Valorisation de biogaz	Quantité de biogaz et de méthane valorisée (préciser le % en substitution de combustible fossile)	Mètres cubes et tonnes	Débitmètres et analyseur	Mensuelle/annuelle

*approximation pour la collecte et le transport qui n'est pas sous le contrôle de l'initiateur.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Lemire, Caroline

De: Labrosse, Manon
Envoyé: 16 juillet 2021 09:11
À: Leclerc, Julie
Objet: TR: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)
Pièces jointes: Valoris - Agrandissement-LET-EngagementsV2.pdf

Bonjour,

Après vérification, les équipes du bruit et des émissions me confirment qu'ils ne sont pas concernés par cette demande.

Merci

Manon Labrosse

Adjointe administrative

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction des mandats stratégiques et de la qualité de l'atmosphère

Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère

Édifice Marie-Guyart, Aile Taschereau, 4^e étage, boîte 35

675, boul. René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Tél. : 418 521-3838 poste 4979

Téléc. : 418 643-1051

Manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca

www.environnement.gouv.qc.ca

De : Leclerc, Julie <Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 juillet 2021 16:28

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>; Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <svlain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers DGSP MSSS <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline

<Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-

Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques



Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T :418 521-3933 poste 4587

julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Veilleux, Vincent
Envoyé: 18 août 2021 15:02
À: Leclerc, Julie
Cc: Robert-Nadeau, François; La Violette, Nathalie; Boucher, Ginette
Objet: DQAC-18182_RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour Julie,

Voici l'avis de la DQAC concernant les engagements pris par Valoris au sujet des émissions atmosphériques.

« Cet avis porte le numéro de référence interne DQAC-18182.

La DQAC a pris connaissance des engagements de Valoris à la suite de l'analyse de l'acceptabilité du projet cité en objet et présentés dans le document « *Demande d'engagements et d'informations complémentaires : réponses et engagements de Valoris* » daté du 9 juillet 2021. Le seul engagement relatif à la qualité de l'air ambiant concerne la caractérisation des sources d'émission d'odeurs du site et se trouve à la section 9 du document. Cet engagement découle de la demande formulée par la Direction de la qualité de l'air et du climat (DQAC) dans l'avis d'acceptabilité portant le numéro de référence interne DQAC-18002. Le présent avis ne porte que sur cet engagement.

À la suite de l'analyse du libellé de l'engagement pris par Valoris, la DQAC constate que ce dernier reprend presqu'en tout point la demande qui a été faite à Valoris. Toutefois, Valoris ne s'est pas engagé à présenter un devis de caractérisation détaillé pour approbation préalablement à la réalisation de la caractérisation des sources d'odeurs, contrairement à ce qui était demandé. La DQAC est d'avis qu'il est dans le meilleur intérêt de Valoris et du Ministère qu'un devis de caractérisation détaillé soit présenté au Ministère pour approbation et maintient donc cette demande. Conséquemment, la DQAC juge que l'engagement pris par Valoris est insuffisant. »

On en discute au besoin!

A+

Vincent Veilleux, M.Sc.

Responsable de la modélisation de la dispersion atmosphérique

Direction de la qualité de l'air et du climat

DGSÉE - MELCC

675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 22

Québec (Québec) G1R 5V7

Tel. (418) 521-3820 poste 4770

vincent.veilleux@environnement.gouv.qc.ca

www.environnement.gouv.qc.ca

De : Leclerc, Julie

Envoyé : July 13, 2021 4:28 PM

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>;

Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>;
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers DGSP MSSS <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
T :418 521-3933 poste 4587
julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Bérubé, Jérôme
Envoyé: 9 août 2021 11:03
À: Leclerc, Julie
Cc: Schnebelen, Marion
Objet: RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour Julie,

L'engagement relatif au point QC-9 est conforme à ce que j'avais demandé.

Par curiosité, est-ce possible de savoir qui est le demandeur de l'engagement concernant le suivi environnemental QC-18? Est-ce le MFFP ?

Merci et bonne journée,

Jérôme Bérubé, Biogiste, M.Sc.
Direction de la qualité des milieux aquatiques
Direction générale du suivi de l'état de l'environnement
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 22
Québec (Québec) G1R 5V7
418 521-3820, poste 4648 ([fonctionnel en télé-travail](#))

De : Leclerc, Julie
Envoyé : 13 juillet 2021 16:28
À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>; Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers DGSP MSSS <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

*Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T : 418 521-3933 poste 4587

julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Ruel, Patrice
Envoyé: 14 juillet 2021 07:56
À: Leclerc, Julie
Cc: Bernier, Sylvain
Objet: TR: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)
Pièces jointes: Valoris - Agrandissement-LET-EngagementsV2.pdf

Bonjour Mme Leclerc,

J'ai validé la section 8 portant sur la garantie financière (QC-15). À la lecture, je confirme que l'engagement de la Régis Valoris nous convient.

Je demeure disponible,

Patrice Ruel
Coordonnateur et spécialiste des instruments financiers
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Bureau de la performance organisationnelle
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est, local 265
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3929
Télécopieur : 418 644-4598

De : Leclerc, Julie <Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 juillet 2021 16:28
À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>; Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers DGSP MSSS <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T : 418 521-3933 poste 4587

julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Dubé, Karine
Envoyé: 22 juillet 2021 15:38
À: Leclerc, Julie
Cc: Rochon, Yves
Objet: RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)
Pièces jointes: Valoris - Agrandissement-LET-EngagementsV2.pdf; MELCC_DÉPMN_Aspects sociaux_Acceptabilité 1_LET de Bury_signé.pdf

Bonjour Julie,

Les engagements pris par l'initiateur du projet mentionné en objet répondent de manière satisfaisante aux demandes formulées dans mon avis daté du 21 avril 2021 (ci-joint). Le projet est donc jugé acceptable au regard des aspects sociaux.

Salutations,

Karine Dubé, Anthropologue, M.A.

Conseillère en évaluation des impacts sociaux

Pôle d'expertise sur les impacts sociaux

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Courriel : karine.dube@environnement.gouv.qc.ca

**En raison du contexte exceptionnel dû à la COVID-19 et considérant les mesures préventives mises en place, veuillez prendre note que je suis actuellement en télétravail.*



De : Leclerc, Julie <Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 juillet 2021 16:28

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <ss.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>;

Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>;
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers DGSP MSSS <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
T : 418 521-3933 poste 4587
julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.

Lemire, Caroline

De: Charlebois, Jonathan
Envoyé: 22 juillet 2021 08:33
À: Leclerc, Julie
Cc: Groleau, Anne; Veillette, Julie
Objet: RE: Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour Julie,

Les réponses transmises par l'initiateur du projet, plus particulièrement sa réponse à la question QC-5, nous conviennent.

Bonne journée,

Jonathan Charlebois, M. ATDR
Conseiller
**Bureau d'électrification
et de changements climatiques (BECC)**
Direction générale de la transition climatique
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
jonathan.charlebois@environnement.gouv.qc.ca



De : Leclerc, Julie <Julie.Leclerc@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 juillet 2021 16:28

À : Lescop-Sinclair, Kateri (06-13-DGFO) <Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca>; Rompré, Hugues (14-15-DGFO) <Hugues.Rompre@mffp.gouv.qc.ca>; elizabeth.morin.dgsp@msss.gouv.qc.ca; Taillefer, Sophie - Recyc-Qc <s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Villeneuve, Martin <Martin.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca>; Chouinard-Thibaudeau, Vincent <Vincent.Chouinard-Thibaudeau@environnement.gouv.qc.ca>; Charlebois, Jonathan <Jonathan.Charlebois@environnement.gouv.qc.ca>; Veilleux, Vincent <Vincent.Veilleux@environnement.gouv.qc.ca>; Ruel, Patrice <Patrice.Ruel@environnement.gouv.qc.ca>; Dubé, Karine <Karine.Dube@environnement.gouv.qc.ca>; Dubois, Jean-François <Jean-Francois.Dubois@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bérubé, Jérôme <Jerome.Berube@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Vermette, Francis - Recyc-Qc <f.vermette@recyc-quebec.gouv.qc.ca>; Moffatt-Bergeron, Sophie <Sophie.Moffatt-Bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Sylvain <sylvain.bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Bernier, Nancy <Nancy.Bernier@environnement.gouv.qc.ca>; Groleau, Anne <Anne.Groleau@environnement.gouv.qc.ca>; Gauthier, Catherine <Catherine.Gauthier@environnement.gouv.qc.ca>; Labrosse, Manon <manon.labrosse@environnement.gouv.qc.ca>; Francoeur, Jean <Jean.Francoeur@environnement.gouv.qc.ca>; Isabelle Demers DGSP MSSS <isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca>; Létourneau, Martin <martin.letourneau@environnement.gouv.qc.ca>; Dufour, Carl <Carl.Dufour@environnement.gouv.qc.ca>; La Violette, Nathalie <Nathalie.LaViolette@environnement.gouv.qc.ca>; Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>; monia.prevost@mffp.gouv.qc.ca; Lemire, Caroline <Caroline.Lemire@environnement.gouv.qc.ca>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes d'engagement_Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet / Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury (3211-23-089)

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous informons que le document de réponses aux demandes d'engagement, relativement au dossier mentionné en objet, nous a été transmis par l'initiateur.

Comme vous aviez déjà déclaré l'étude d'impact acceptable conditionnellement aux engagements pris dans le document ci-joint, je souhaite simplement avoir une confirmation que ceux-ci vous conviennent.

SVP, veuillez me faire parvenir vos commentaires, **au plus tard le 13 août 2021.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

Julie Leclerc, Biol., M.ATDR

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
T : 418 521-3933 poste 4587
julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca

À NOTER: Je suis présentement en télétravail, vous pouvez facilement me joindre par courriel.